

*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

Circulaire n° 2006-87 du 1^{er} décembre 2006 relative à la mise en œuvre de la politique locale de sécurité routière en 2007

NOR : *EQUS0612426C*

L'objectif consistant à passer sous la barre des 5 000 personnes tuées a été atteint en 2005 et l'année 2006 devrait encore enregistrer des avancées très importantes dans la lutte contre l'insécurité et la violence routière.

Cependant les progrès enregistrés ne profitent pas à tous les usagers de la route de la même façon. Ainsi en 2005 les résultats se sont dégradés pour les usagers vulnérables en milieu urbain. D'une manière générale, les jeunes et les conducteurs de deux-roues motorisés restent les usagers les plus exposés.

Par ailleurs, l'évolution de l'accidentalité diffère selon les départements. Pour en comprendre les raisons, un audit sur huit départements de métropole et un département d'outre-mer où l'accidentalité et son évolution sont préoccupantes (ainsi qu'un département témoin de métropole où les résultats sont très satisfaisants) a été confié à l'inspection générale de l'administration et au conseil général des ponts et chaussées. Ses conclusions seront connues à la fin de l'année. Les enseignements provisoires de ces premiers audits, présentés au comité interministériel du 6 juillet 2006, réaffirment l'importance de la prise en charge locale de la sécurité routière sous votre autorité.

1. Les priorités d'actions en 2007

Les priorités d'actions pour 2007 se situent dans la continuité des orientations proposées en 2006 :

- conforter l'effort de structuration de la politique locale, en renforçant l'équipe de coordination ainsi que le réseau de correspondants et en facilitant la mise en place d'un observatoire départemental de sécurité routière ;
- développer l'action départementale sur les priorités nationales et les priorités locales issues du document général d'Orientations, en veillant à établir un équilibre entre prévention et contrôles-sanctions et à limiter l'émiettement des actions du PDASR ;
- renforcer les démarches partenariales, notamment avec les collectivités territoriales, les entreprises et les établissements de santé.

Les priorités seront complétées au cours des prochaines semaines sur la base :

- des résultats des audits des politiques locales (cf. préambule ci-dessus) ;
- des conclusions de l'université d'automne « jeunes et sécurité routière » (cf. §1.2 ci-dessous).

1.1. L'organisation locale et les programmes

L'année 2007 doit notamment permettre le renforcement de l'ensemble du dispositif en structurant les réseaux de correspondants dans les administrations, les collectivités territoriales, les établissements de santé, les autres partenaires locaux et le réseau des intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR). Vous vous appuyerez à cet effet sur les pôles d'animation sécurité routière, qui dispenseront à ces correspondants des formations adaptées.

Je souhaite également qu'en 2007 un effort particulier soit engagé pour recentrer votre plan départemental d'actions de sécurité routière autour des enjeux principaux de votre département en s'écartant résolument d'un simple recensement des initiatives locales. Il convient, comme cela a déjà été initié en 2006, de tendre pour chacun des enjeux retenus, vers l'élaboration d'un projet construit avec les acteurs locaux en évitant la dispersion et l'éparpillement.

La création des observatoires départementaux de sécurité routière doit être l'occasion d'approfondir l'analyse de l'accidentalité et en particulier d'améliorer la qualité du fichier des accidents qui est la base de notre connaissance. Il reste à veiller aussi à l'exhaustivité du recueil des accidents non mortels, en priorité ceux occasionnant une victime hospitalisée.

Par ailleurs, des actions de valorisation seront développées en direction des acteurs locaux qui s'engagent dans les programmes ECPA, AGIR et Label Vie et dans la mise en œuvre d'une maison de la sécurité routière. A cet effet le portail « Mener une action » intégré au site Internet de la sécurité routière est un bon support de valorisation pour les actions engagées par les départements. Un effort de renseignement et d'actualisation est nécessaire pour de nombreux départements.

J'insiste enfin plus particulièrement sur l'utilisation du site Internet Action locale qui a été rénové en 2006 pour devenir le véritable outil de travail au quotidien du coordinateur sécurité routière et de son équipe, pour faciliter l'échange d'expériences entre les départements et permettre d'élaborer et suivre un tableau de bord départemental et national.

1.2. Les jeunes

En ce qui concerne les jeunes, l'action doit être globale et tendre en priorité vers le renforcement de l'éducation à la

sécurité routière dans les écoles maternelles et primaires et les collèges. Une attention particulière doit être portée sur la préparation du passage des attestations scolaires de sécurité routière.

En 2007, il conviendra de porter un effort spécifique en direction des centres de formation des apprentis, des lycées d'enseignement général et professionnels et des universités. Le renforcement de la prise en charge de la sécurité routière au sein de l'éducation nationale sera recherché par le développement des réseaux de correspondants par bassins d'éducation ou par établissements scolaires et par la formation des enseignants, notamment en IUFM.

Cet effort sur l'éducation doit être complété par un renforcement de la communication vis-à-vis des jeunes : sur l'accès au permis par le permis à 1 euro par jour, sur les dangers de l'alcool par la promotion de « Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». L'initiative des jeunes doit aussi être sollicitée, en s'appuyant sur le programme Label Vie.

Par ailleurs, il convient d'encourager les collectivités territoriales et les partenaires locaux à faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire par des aides diverses, mais ciblées vers les écoles de conduite conventionnées. Dans le domaine de l'éducation routière, vous pourrez vous appuyer sur les cellules spécialisées de la direction départementale de l'équipement.

Dans la perspective d'améliorer la formation des jeunes conducteurs en relation avec les écoles de conduite, il est intéressant d'engager des enquêtes ECPA sur les accidents impliquant des jeunes conducteurs possédant le permis depuis moins de trois ans.

L'université d'automne « Jeunes et sécurité routière » qui a été organisée en partenariat avec le ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative les 18 et 19 novembre, permettra de dégager de nouvelles pistes d'actions.

1.3. *Les deux-roues motorisés*

Pour faire reculer la mortalité des deux-roues motorisés (qui représentent 23,2 % des personnes tuées, 6,7 % pour les cyclomotoristes et 16,6 % pour les motocyclistes qui ne constituent que 0,8 % du trafic), vous privilégieriez :

- le respect des règles par des contrôles de vitesse et d'alcoolémie adaptés et ciblés ;
- la mise en œuvre d'actions de communication et de prévention avec les associations locales, notamment pour lutter contre le débridage des cyclomoteurs ;
- le lancement d'enquêtes « comprendre pour Agir » pluridisciplinaires, afin de mieux cerner les causes de ces accidents mortels ou graves dans votre département.

Les correspondants motos désignés par les directeurs départementaux de l'équipement sont à votre disposition pour vous aider à la mise en œuvre de cette politique.

1.4. *Le milieu urbain*

Devant les derniers constats de l'accidentalité en milieu urbain et l'augmentation du nombre de tués parmi les usagers les plus vulnérables, je souhaite que vous développiez une communication sur le respect de la règle à laquelle chacun est soumis ainsi que sur la cohabitation nécessaire entre les usagers, en mettant en valeur la vulnérabilité de certaines personnes : enfants, personnes âgées, piétons, conducteurs de deux-roues.

Un grand nombre d'initiatives ont déjà été prises en octobre 2006 dans le cadre de la semaine de la sécurité routière en agglomération et en accompagnement de la campagne de communication sur le respect de la limitation de la vitesse à 50 km/h en agglomération, pour laquelle plusieurs supports de communication ont été mis à votre disposition.

Vous pourrez, sur ce thème du milieu urbain, mobiliser vos partenaires habituels que sont les élus et leurs services techniques, les chefs d'entreprises, les chefs d'établissements scolaires et les parents d'élèves, les médias, les associations et les IDSR du programme Agir.

1.5. *La démarche partenariale*

1.5.1. La mobilisation des collectivités territoriales

La signature de la charte nationale de partenariat le 22 novembre 2005 par le ministre des transports et le président de l'association des maires de France a été à l'origine de nombreuses initiatives locales.

Des chartes locales ont été signées entre des préfetures et des associations départementales de maires, des correspondants sécurité routière ont été désignés dans les communes ou communautés de communes, et des formations ont été proposées, notamment par les pôles d'animation sécurité routière. Ces initiatives peuvent s'appuyer sur le guide technique « Sécurité routière : ce que peuvent faire les maires » réalisé par la DSCR, l'AMF et la prévention routière avec le concours technique du CERTU. Elle est disponible à la documentation française. L'ouvrage du CERTU « Zones 30, des exemples à partager » constitue également une référence précieuse.

Ce mouvement doit être amplifié, et je vous demande de me faire connaître avant la fin de l'année les actions de partenariat engagées en 2006 ou prévues en 2007.

Je souhaite également que de nouvelles maisons de la sécurité routière puissent être mises en service dans le cadre de partenariats entre préfetures et collectivités territoriales. Une aide financière pourra vous être apportée pour leur lancement.

1.5.2. La prévention du risque routier professionnel

Concernant le risque routier professionnel, l'élargissement du partenariat CNAMTS – sécurité routière au régime agricole (mutualité sociale agricole – MSA) et au régime particulier des collectivités locales assurant les personnes relevant des

fonctions publiques territoriale et hospitalière (Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales CNRACL) doit se décliner au niveau départemental dans le cadre de votre partenariat avec la CRAM. Par ailleurs, je vous demande une attention particulière pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de prévention du risque routier dans les services de l'Etat qui ont un devoir d'exemplarité.

1.6. *Le plan de communication 2007*

Les orientations de la communication nationale de la sécurité routière pour le premier semestre 2007 vous seront précisées d'ici la fin de l'année 2006. D'ores et déjà, au niveau local, la semaine de la sécurité routière à l'automne, qui valorisera les initiatives locales dans des forums départementaux, constituera un temps fort de l'année 2007.

1.7. *Le contrôle*

L'évaluation de la réduction du nombre d'accidents et de victimes observée depuis fin décembre 2002 attribue 75 % de cette réduction à la baisse générale des vitesses, elle-même induite par le renforcement des contrôles et de l'efficacité de la chaîne contrôle – sanction et bien entendu par l'impact du dispositif de contrôle sanction automatisé. Les enquêtes d'opinion récentes montrent que le système de contrôle automatisé est bien accepté par la majorité des français (cf. note 1) .

Entre 2003 et 2005, 1 000 radars automatiques ont été déployés sur l'ensemble du territoire, et conformément à la décision du CISR du 1^{er} juillet 2005, 500 nouveaux appareils seront installés d'ici la fin 2006.

Le comité interministériel du 6 juillet 2006 a décidé de poursuivre le déploiement du dispositif en 2007, le programme comprenant 500 nouveaux appareils destinés à améliorer la couverture du réseau routier, à renouveler les anciens matériels, à équiper des itinéraires dans une logique d'axe et à diversifier l'outil (contrôle des interdistances en tunnel et du respect des feux tricolores).

Enfin, vous réunirez ensemble les acteurs en charge d'une part, du contrôle, et d'autre part, de la prévention pour mieux faire converger les démarches relevant de ces deux champs d'action.

Les supports méthodologiques dont vous disposez pour l'évaluation et le suivi des plans de contrôle seront actualisés au début de l'année 2007, pour vous permettre de préciser le dispositif en place dans votre département.

Vous voudrez bien m'adresser pour la fin du mois de janvier 2007 le volet « plan de contrôle » de votre PDASR.

1.8. *La pertinence de la signalisation routière*

L'été 2006 a été consacré avec succès au renforcement de la signalisation de vitesse en amont des radars fixes. Il convient maintenant de poursuivre la mobilisation sur l'amélioration de la signalisation routière et de la pertinence des limitations de vitesse autorisées.

Un bilan national de l'action demandée par les ministres des transports et de l'intérieur sera établi avant la fin de l'année 2006 et vous sera transmis.

Les préfets des cinq départements (Bouches-du-Rhône, Côtes-d'Armor, Dordogne, Doubs et Moselle) qui se sont portés volontaires pour la mise en place d'une commission consultative d'usagers sur la signalisation routière rendront compte dans un délai de six mois du résultat de leur expérimentation.

Ainsi qu'en a décidé le CISR du 8 novembre 2006, les commissions consultatives d'usagers seront généralisées à l'ensemble des départements en 2007. Une circulaire spécifique vous sera adressée sur le sujet. D'ores et déjà, vous demanderez à la direction départementale de l'équipement de poursuivre son action d'impulsion auprès des gestionnaires de réseau et des autorités de police.

2. **Les modalités administratives et financières**

2.1. *Les principes d'organisation*

La politique nationale pour la sécurité routière trouve son expression dans la LOLF à travers :

- le programme sécurité routière de la mission « Transports » du ministère des transports, de l'équipement ; du tourisme et de la mer. Ce programme comporte quatre actions dont l'une d'entre elles porte sur les démarches interministérielles et la communication (action 2) ;
- le programme « radars » qui relève du compte d'affectation spéciale du contrôle sanction automatisé (CAS CSA) ;
- le document de politique transversale établi par le ministère des transports en concertation avec tous les départements ministériels impliqués dans la politique de sécurité routière.

C'est dans le cadre de l'action « démarches interministérielles et communication », qui relève d'un budget opérationnel de programme (BOP) central, que se situe la politique locale de sécurité routière, dont les objectifs vous ont été précisés dans le chapitre précédent. Vous trouverez en annexe I une fiche récapitulant les objectifs nationaux 2007, les indicateurs retenus, ainsi que la performance proposée.

Le dialogue de gestion sur le PDASR de votre département aura lieu entre la sous-direction de l'action interministérielle et de la communication de la DSCR (bureau des politiques et de l'animation locales) et le chef de projet sécurité routière que vous avez désigné pour piloter la politique de votre département.

La dotation budgétaire nationale pour la politique locale de sécurité routière en 2007 est équivalente à celle qui a été affectée à l'ensemble des départements en 2006, hors projets spécifiques.

La dotation de votre département en 2007, dont le cadre de référence est la dotation initiale 2006, sera modulée en

fonction des éléments suivants :

- l'atteinte des objectifs et de la performance en 2006 ;
 - les objectifs et le niveau de performance proposés en 2007.
- La reconduction de votre dotation pourra être reconsidérée en fonction :

- du niveau de consommation des crédits 2006 ;
- de la non-utilisation ou de l'utilisation trop partielle du site Internet Action locale ;
- d'absence totale ou partielle de mise en œuvre des programmes ECPA, AGIR et Label Vie.

Enfin des crédits spécifiques pourront être mobilisés pour le lancement de maisons de la sécurité routière, en partenariat avec des collectivités territoriales.

2.2. Les modalités pratiques

Afin de mettre en œuvre le dialogue de gestion, vous voudrez bien adresser à la DSCR – bureau des politiques et de l'animation locales, d'ici le 22 décembre 2006 :

- le tableau précisant l'atteinte des objectifs et de la performance 2006 ;
- l'annexe I de la présente circulaire précisant les indicateurs et la performance que vous proposez pour 2007 ;
- l'annexe II de la présente circulaire précisant :
 - la structure de pilotage et de coordination ;
 - la mise en œuvre des programmes de la politique locale ;
 - l'unité opérationnelle en charge de la gestion financière ;
 - vos propositions financières 2007 argumentées, notamment par rapport à 2006.

2.3. L'assistance des pôles d'animation sécurité routière

Les pôles d'animation sécurité routière ont pour missions de vous apporter l'assistance conseil favorisant l'application des priorités tant nationales que locales, et de mettre en œuvre les formations essentielles des acteurs locaux et notamment des enquêteurs ECPA, des IDSR et des correspondants des administrations, des collectivités territoriales et des établissements de santé. Les pôles d'animation organiseront des réunions d'échanges d'expériences entre les départements, favorisant ainsi la diffusion des bonnes pratiques.

Je leur demande en 2007 de faciliter par leur assistance auprès de vos services la réalisation des orientations précisées dans le chapitre précédent. Ils sont notamment à la disposition de vos chefs de projet et coordinateurs sécurité routière pour aider à la mise en œuvre des programmes locaux et notamment à la structuration des PDASR autour des enjeux locaux et au développement des programmes ECPA, AGIR, Label Vie et des maisons de la sécurité routière. Vous pourrez également les solliciter dans le cadre de la préparation des partenariats avec les communes et les entreprises.

Ils contribueront également à développer les pratiques favorisant la professionnalisation du réseau sécurité routière par la formation des acteurs et correspondants locaux, l'appropriation du site Internet Action locale et le développement, par des formations, de la conduite de projet.

Chaque pôle d'animation élaborera, en étroite collaboration avec vos chefs de projet et coordinateurs sécurité routière, un programme d'actions pour 2007, que je vous adresserai.

*
* *

Les actions engagées au cours de ces quatre dernières années ont permis une diminution historique du nombre de tués et de blessés sur la route. Les orientations proposées pour 2007 doivent permettre d'ancrer ces progrès dans la durée.

Je sais pouvoir compter sur votre implication personnelle et celle des services de l'Etat pour atteindre de nouveaux succès dans la lutte contre l'insécurité routière.

C. Petit

ANNEXE I POLITIQUE LOCALE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE PROGRAMME D' ACTIONS 2007

OBJECTIFS ET INDICATEURS		PERFORMANCE

du BOP central	Libellé	Unité	proposée par la DSCR
1. Conforter l'effort de structuration de la politique locale	– Financement accordé dans le PDASR correspondant aux enjeux nationaux et du DGO – Actions AGIR inscrites au PDASR	Pourcentage par rapport au financement total	90 %
		Nombre	3 à 5
2. Renforcer la démarche partenariale vis-a-vis des collectivités, des entreprises et des associations et des établissements de santé	– Communes ou communautés de communes ayant désigné un correspondant qui a suivi une formation – Responsable d'une action de la semaine sécurité routière	Pourcentage	40 %
		Evolution en pourcentage par rapport à 2005	10 %

OBJECTIFS ET INDICATEURS		PERFORMANCE	
du BOP central	Libellé	Unité	proposée par la DSCR
3 – Développer l'action départementale sur les thèmes prioritaires nationaux et sur les priorités locales issues du DGO	– Indicateurs locaux	A préciser par le département	A préciser par le département

ANNEXE II
ÉLÉMENTS POUR LE DIALOGUE DE GESTION 2007
Département

1. Pilotage et coordination au 1^{er} janvier 2007

Chef de projet sécurité routière :

Nom : Prénom :

Administration :

Fonction :

Coordination sécurité routière

	NOM – PRÉNOM	ADMINISTRATION service	FONCTION	CATÉGORIE administrative	% TEMPS consacré
Coordinateur SR					
Adjoint 1					
Adjoint 2					
Adjoint 3					
Secrétaire					

Evolution prévue en 2007 :

Commentaires :

Unité opérationnelle pour l'année 2007 :

Administration :

2. Mise en œuvre des programmes

ECPA :

Nombre d'enquêteurs formés au 1^{er} janvier 2007 :

Nombre d'enquêtes lancées en 2006 :

AGIR :

Nombre d'IDSR nommés au 1^{er} janvier 2007 :

Nombre d'actions AGIR menées en 2006 :

Label Vie :

Nombre de projets financés en 2006 :

Maison de la sécurité routière :

Date d'ouverture :

Partenaires :

Commentaires :

2. Dotation budgétaire

Dotation budgétaire souhaitée :

Une dotation identique à la dotation initiale de 2006 (hors projets) vous convient-elle ?

Oui

Non

Sinon, suggestions et justifications :

NOTE (S) :

(1) Etude « l'impact du contrôle automatisé sur la sécurité routière » consultable sur le site Internet du CNSR et baromètre semestriel de l'IFOP sur la communication gouvernementale « Les Français et la sécurité routière » octobre 2006.